

ÉLEVAGE

Des abattoirs
mobiles bientôt
dans les fermes

PAGE 11



SOCIÉTÉ

Des abattoirs mobiles bientôt dans les fermes

Tués sur leur lieu de vie, sans le stress du transport et aux côtés de leur éleveur, les animaux seraient ainsi mieux traités.

THIBAUT DUMAS

À VILLENEUVE-EN-RETZ (LOIRE-ATLANTIQUE)

AGRICULTURE « Il faut trouver une solution d'abattage à la hauteur du don que nous fait une bête par sa mort. Toute sa vie, elle nous donne déjà du lait, de la bouse fertile et protège nos paysages en pâturant. » Voilà ce que ressasse un jour Guylain Pageot en repartant d'un abattoir où il avait accompagné sa vache Églantine jusqu'à son dernier souffle. L'éleveur, associé à sa femme et son frère, vit à 90 % de la vente de lait et de fromage bio et à 10 % de la viande. Ses 60 vaches pâturent dans le bocage irrigué de marais du côté de Villeneuve-en-Retz (sud de la Loire-Atlantique).

« On les voit naître, grandir mais pas mourir. Seulement partir, stressées dans un camion, sans être sûrs de comment elles sont traitées ensuite, relève l'agriculteur. Pour les consommateurs aussi, le respect de l'animal dans les abattoirs fait sens désormais. » D'où la création, en 2019, de l'association Abattage des animaux sur le lieu de vie (AALVie) qui regroupe désormais 200 éleveurs en Loire-Atlantique et en Vendée. Avec un premier test d'abattage à la ferme, inédit en France, réalisé et validé en début d'année dans le Pays de Châteaubriant par les services de l'Etat de la DDPP (*).

La solution technique a été trouvée lors d'un double voyage d'étude non loin de Cologne, en Allemagne. « La veille, le vétérinaire local vient certifier que la bête est saine à abattre. Le jour même, elle va être étourdie par un professionnel dans un couloir sécurisé, accompagnée par l'éleveur, explique Guylain Pageot. Ensuite, elle est montée dans un caisson sur remorque où elle est immédiatement saignée en deux points au niveau du cou. » Ce caisson hermétique repart de l'exploitation agricole dans l'heure pour la mise en carcasse dans un abattoir. On est donc bien loin du retour à la mise à mort du cochon dans la cour de ferme, pratique professionnelle interdite depuis des décennies. C'est la loi EGAlim du 1^{er} novembre 2018 qui a ouvert la voie à cette expérimentation.

Une « première brèche pour la réappropriation des abattoirs par les éleveurs », s'est réjouie la Confédération paysanne.

Dans l'Ouest, les éleveurs de l'AALVie sont aussi accompagnés par la FNSEA-JA (majoritaire aux chambres d'agriculture 44 et 85), la coordination rurale et les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB). Pour Ludivine Cosson, éleveuse vendéenne de 50 vaches maraîchines à Notre-Dame-de-Monts, « c'est logique, car nous voulons tous la bienveillance de nos animaux pour produire une viande de qualité. La panique avant la mort fait au contraire sécréter des toxines dans les muscles ».

Reste ces 3,5 millions d'euros à rassembler pour ouvrir, en septembre 2021, à Machecoul, un premier site de mise en carcasse avec dix caissons d'abattoir mobile. Le soutien des collectivités locales, l'apport des agriculteurs mais aussi une campagne de financement participatif doivent permettre de créer cette nouvelle coopérative (Scic), qui comptera 14 salariés. Une deuxième unité devrait ensuite ouvrir du côté de Plessé, plus au nord de la Loire-Atlantique, pour une capacité de 20 carcasses par jour (contre 250 voire 500 dans un abattoir industriel).

« L'abattoir le plus proche, à 20 minutes de chez moi, a fermé en janvier. On est repartis de zéro avec cette solution », complète Ludivine Cosson, dont les bêtes sont pour l'heure transbahutées une heure sur la route, en passant parfois par un « réa-lottage » (mélange avec d'autres troupeaux) avant leur abattage.

AALVie est désormais le projet le plus poussé dans l'Hexagone, suscitant l'intérêt d'éleveurs du Sud-Ouest et de Bretagne. Selon son président, Guylain Pageot, « ça décoince quelque chose. Nous avons même des végans qui font des dons importants pour le projet. Des professionnels d'abattoir qui candidatent en nombre. Quelque part nous réhabilitons la mise à mort, un acte noble ». ■

* Direction départementale de la protection des populations

“ Nous voulons tous la bienveillance de nos animaux pour produire une viande de qualité ”

LUDIVINE COSSON, ÉLEVEUSE VENDÉENNE



L'éleveur Guylain Pageot devant un caisson d'abattage mobile de l'association Abattage des animaux sur le lieu de vie.

